

Transports

« Un éclairage vélo efficace, résistant et pas cher, ça existe »



Par Fabienne Loiseau

30 octobre 2023 à 17h06

Mis à jour le 31 octobre 2023 à 14h27

Durée de lecture : 4 minutes

Avec le changement d'heure qui avance la nuit, bien s'éclairer à vélo est primordial. Mais choisir l'équipement adéquat n'est pas si simple, prévient la Fédération des usagers de la bicyclette, qui propose des tests d'éclairages.

Votre vélo est-il bien éclairé ? En cette fin octobre où la nuit tombe une heure plus tôt depuis le changement d'heure, la question est cruciale. Bien voir la route et être bien vu des autres usagers est essentiel pour limiter le risque d'accident, même en ville où l'éclairage public peut paraître, à tort, suffisant.

Pour autant, pas besoin de se transformer en sapin de Noël avec feux de toutes les couleurs et lumières clignotantes. D'autant qu'il est interdit d'éblouir les autres. Il faut surtout choisir les bons dispositifs adaptés à votre usage, tout en respectant la loi. Or, trouver le bon équipement n'est pas évident.



Si les vélos neufs doivent obligatoirement être équipés d'un éclairage, ceux-ci ne sont tout le temps d'une qualité suffisante. [S. / Unsplash](#)

Tout cycle neuf doit obligatoirement être équipé d'un éclairage. « *Mais souvent, les éclairages fournis sont de médiocre qualité, offrant des performances très faibles. Par conséquent, cet éclairage reste sur une étagère, pour finir à la poubelle* », constate Arnaud Sivert, maître de conférence à l'Institut universitaire et technologique (IUT) de Soissons, [dans une note](#) pour la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB).

Pour se rééquiper correctement, encore faut-il connaître quel est l'éclairage adéquat. « *Une ville bien éclairée nécessitera seulement un éclairage de 10 lux [1] à 10 mètres. Hors agglomération, l'absence d'éclairage public*

nécessitant de mieux voir les obstacles (nids de poules, petits animaux...), mieux vaut prendre un éclairage atteignant 200 lux à 10 m et diminuant à 20 lux à 15 m », conseille la FUB.

« Les fabricants mettent un peu ce qu'ils veulent sur les emballages »

La France fixe certaines règles en termes de puissance d'éclairage : la source lumineuse doit être au minimum d'une puissance de 10 lux à 10 mètres, et la puissance au maximum de 0,7 lux pour le faisceau horizontal haut à 3,4°. Mais dans les rayons, c'est souvent la jungle. « *Nous constatons que les fabricants mettent un peu ce qu'ils veulent sur les emballages. Parfois, il n'y a aucune information, d'autres fois, les informations sont erronées* », témoigne Christophe Corbel, membre de la commission éclairage de la FUB.

Afin d'aider les cyclistes à faire le bon choix, la commission éclairage, créée en 2017, [étudie une vingtaine d'éclairages pour vélo](#) par an. « *Nous testons un large spectre de produits, comme les systèmes qui se rechargent avec USB, les phares alimentés par le moyeu de la roue ou encore les phares branchés sur la batterie électrique des VAE [vélos à assistance électrique]* », liste Christophe Corbel.

Tests en labo et sur la route

Les modèles sont soumis à des tests en laboratoire, pilotés par Arnaud Sivert de l'IUT de Soissons : mesure de l'éclairement, intensité lumineuse, angle de diffusion, autonomie de la batterie... La performance de l'éclairage est ensuite notée sur 5.

Des cyclistes amateurs réalisent de leur côté des tests d'usage et notent par exemple la facilité d'installation, l'autonomie de la batterie, la durabilité du produit ou encore les informations sur l'emballage. Les résultats sont publiés sur le site de la FUB et accessibles à toutes et tous.



Un éclairage blanc ou jaune à l'avant, un autre feu à l'arrière, et des catadioptrés font partie de la panoplie légalement obligatoire en deux roues. © [Thomas Jarrand / Unsplash](#)

« Un éclairage vélo efficace, résistant et pas cher, ça existe, même dans les grandes surfaces », rassure Christophe Corbel. De fait, dans une gamme de prix allant de 20 à 45 euros, on trouve plusieurs modèles de feux avant ayant obtenu une note de 3/5 ou plus.

Derniers conseils de la FUB : n'oubliez pas votre loupiote à la maison avant de partir,

pensez à recharger sa batterie, gardez-la avec vous pour éviter le vol dans la rue... Bref, ayez les bons réflexes. Ce sera l'un des messages de la campagne « [Cyclistes, brillez!](#) » que l'association lance ce 1^{er} novembre. Jusqu'au 15 décembre, ses associations locales organiseront, dans de nombreuses villes de France, des actions pour sensibiliser les amateurs de la petite reine.

Que dit la réglementation ?

La nuit et lorsque les conditions météo sont mauvaises, votre vélo doit être muni d'un premier feu de position (ou lanterne) « émettant vers l'avant une lumière non éblouissante, jaune ou blanche » et d'un second feu à l'arrière.

Et de jour comme de nuit, votre bicyclette doit être équipée de catadioptrés (systèmes rétro réfléchissants) blancs ou jaunes à l'avant, orange sur les côtés et les pédales, et rouges à l'arrière ([articles R.313 et suivants](#) du Code de la route).

Toute infraction est passible d'une amende de 38 euros. Enfin, dernier élément indispensable : le gilet rétro réfléchissant. **Obligatoire** uniquement la nuit et hors agglomération, ce dernier reste très fortement recommandé en tout temps et tout lieu.

Après cet article

Transports

Une « inquiétante » vague d'interdictions des vélos en centre-ville



Notes

[1] Le **lux** est l'unité de mesure de l'éclairement lumineux. Il caractérise

l'intensité lumineuse reçue par unité de surface.

Transports